Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902266-20251218-2025DEL052-DE

République Française **Département du Finistère**

COMMUNE DE POULLAN SUR MER

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2025
Date de convocation du Conseil Municipal : **09/12/2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de POULLAN SUR MER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Marie Pierre BARIOU, Maire.
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Ludovic LE BIHAN et Madame Fanny ROCUET, absents excusés ayant respectivement donné procuration à Sébastien YHOMAS et Thomas TANGUY.

Monsieur Sébastien THOMAS a été élu secrétaire de séance.

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LA DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL ET DIVERS DOCUMENTS MUNICIPAUX

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la distribution du bulletin municipal est assurée par une personne recrutée en tant que vacataire.

La mairie pourrait être amenée à devoir distribuer d'autres documents, tels que des courriers aux administrés.

Ces distributions du bulletin sont des missions qui relèvent de la vacation.

Il est acquis que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour effectuer un acte déterminé
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité
- rémunération attachée à l'acte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à recruter un vacataire pour effectuer la distribution du bulletin communal et divers documents municipaux pour l'année 2026 sur la base d'un forfait brut de 260 € pour une journée.

Les crédits seront inscrits au budget 2026.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.
La Maire,
Marie Pierre BARIOU

MAIRIE de POULLAN-SUR-MER (FINISTÈRE)